



PRÉCISIONS SUR LES DÉPLACEMENTS

En application de l'état d'urgence sanitaire, nous vous rappelons que les déplacements sont interdits, sauf dans les cas suivants **et à condition d'être munis d'une attestation** :

Information
**CORONAVIRUS
COVID-19**

- Déplacements entre le domicile et le lieu d'exercice de l'activité professionnelle.
- Déplacements pour effectuer des achats de fournitures nécessaires à l'activité professionnelle.
- Déplacements pour effectuer des achats de première nécessité (y compris les denrées alimentaires distribuées gratuitement).
- Déplacements pour la perception de prestations sociales et le retrait d'espèces.
- Déplacements pour des consultations ou des soins médicaux.
- Déplacements pour motif familial impérieux, pour l'assistance aux personnes vulnérables ou la garde d'enfants.
- Déplacements brefs, dans la limite d'une heure quotidienne, **y compris en forêt ou en bordure de Moselle, sauf sur les pistes cyclables, dans un rayon maximal d'un kilomètre** autour du domicile, liés soit à l'activité physique individuelle des personnes, à l'exclusion de toute pratique sportive collective et de toute proximité avec d'autres personnes, soit à la promenade avec les seules personnes regroupées dans un même domicile, soit aux besoins des animaux de compagnie.
- Convocation judiciaire ou administrative.
- Participation à des missions d'intérêt général sur demande de l'autorité administrative.
- L'accès aux jardins familiaux est autorisé, sans limitation de kilométrage, mais uniquement pour des travaux ponctuels de semis et/ou de ramassage des légumes, **et dans le strict respect des mesures barrières**. Il n'est pas autorisé d'y rester plus que nécessaire, de s'y rassembler, d'y pique-niquer, etc. (Cochez, sur l'attestation de déplacement dérogatoire, la case "déplacements pour effectuer des achats de première nécessité").
- Les parcs publics, aires de jeux, parcours de santé et les pistes cyclables sont interdits.

ATTESTATION DE DÉPLACEMENT DÉROGATOIRE NUMÉRIQUE

Le ministère de l'intérieur a mis à disposition un format numérique de l'attestation. Après avoir rempli les informations sur un [formulaire en ligne](#), un fichier **PDF** est généré apposé d'un **QR Code** comprenant l'ensemble des données du formulaire, ainsi que la date et l'heure de génération du document. Ce fichier doit être présenté lors du contrôle sur smartphone ou tablette. Ce service est accessible sur tout type de terminal mobile au travers d'un navigateur. Il a été conçu pour être facilement utilisable par les personnes en situation de handicap.

Le [formulaire papier](#) est toujours valable. Si vous n'avez pas d'imprimante, vous pouvez continuer à le recopier sur papier libre.



ENTRAIDE EN FAVEUR DES PERSONNES ISOLÉES

Dès le début du confinement, la mairie et le CCAS de Liverdun ont mis en place une chaîne de solidarité en faveur des plus de 70 ans. Les 590 foyers liverdunois de cette tranche d'âge ont tous été contactés par des agents communaux, des élus, ou des volontaires bénévoles. Cette démarche a permis d'identifier les seniors les plus isolés dans l'incapacité de se déplacer pour leurs besoins de première nécessité.

De nombreuses personnes bénéficiant d'une large solidarité de proximité ou familiale, la commune a pu concentrer ses efforts sur ceux qui en ont le plus besoin. Depuis le 24 mars, près de 50 de colis de première nécessité ont été livrés par des élus, des agents, en partenariat avec l'Intermarché de Liverdun. D'autres services ont été mis en place auprès de cette même population : livraison de sacs poubelles, délivrance d'attestation, etc... Ou tout simplement, appel régulier pour rassurer, maintenir un lien, parler.



COVID19 MESURES PRISES PAR LA COMMUNE

Communiqué sur les dispositions prises par la commune dans le cadre du coronavirus - mise à jour du 9 avril 2020

Numéro unique d'appel : La mairie assure un accueil téléphonique de 9 heures à 12 heures et de 13h30 à 16 heures au 03 83 24 46 76. Nous traitons aussi les demandes par mail : secretariat@ville-liverdun.fr

information
**CORONAVIRUS
COVID-19**

- **Dispositif d'entraide** : Les personnes isolées, sans soutien familial ni de voisinage, et ayant des difficultés à se déplacer sont répertoriées. Agents de la mairie, élus et bénévoles se chargent de l'organisation de ce service (livraisons de courses, de sacs de tri, impression d'attestation...). Contact : 03 83 24 46 76 – secretariat@ville-liverdun.fr
- **Accueil des enfants du personnel soignant.** En période scolaire sur le pôle unique de l'école Brassens du lundi au vendredi de 7h à 18h30 (contact : periscolaire@ville-liverdun.fr). Pour les vacances d'avril à l'Espace Loisirs, sauf WE et jours fériés (contact : jeunesse.liverdun@wanadoo.fr).
- **Mise à disposition de sacs de tri** à venir chercher en mairie après appel préalable et en étant muni de votre attestation de déplacement.
- Tous les bâtiments, parcs et aires de jeux publics sont fermés. Les voies vertes sont interdites à la circulation.
- Les écoles, services périscolaires et l'ensemble des activités jeunesse restent fermés. Les activités des vacances d'avril sont suspendues.
- Quelques **masques** FFP2 périmés sont encore disponibles pour les soignants. Contact : secretariat@ville-liverdun.fr

LES EAUX BLEUES VOUS LIVRENT DES FLEURS

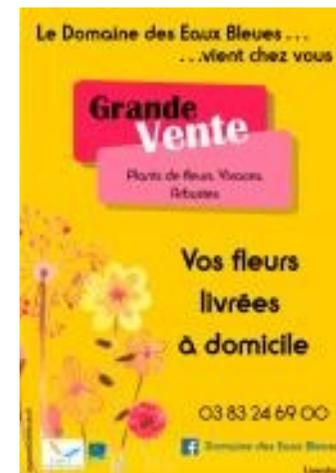
Vous êtes habituellement nombreux en cette période à vous rendre aux Eaux Bleues pour acheter

vous êtes habituellement nombreux en cette période à vous rendre aux Eaux Bleues pour acheter vos plants de fleurs. Face aux contraintes du confinement, l'établissement lance une opération spéciale de livraison à domicile. Pour une commande de 40 € minimum, la livraison est gratuite dans un rayon de 15 km. Une manière d'être solidaire avec les travailleurs handicapés qui ont œuvré pour produire ces plantes de printemps.

Renseignements : 03 83 24 69 00 ou cba@eauxbleues.com

Accueil tél. du lundi au jeudi : 08h15 - 12h15 / 13h30 - 17h, jusqu'à 15h30 le vendredi - ESAT Les Ateliers du Haut des Vannes – Domaine des Eaux bleues - Liverdun

[+ En savoir plus](#)



DONNEZ VOTRE SANG À LIVERDUN

Pour que les conséquences dramatiques d'une pénurie de sang ne viennent aggraver la situation actuelle, vous pouvez offrir votre sang.

Vendredi 17 avril de 16 H 00 à 19 H 30 au centre Didier Bianchi (allée de Bretagne) exceptionnellement ouvert pour vous accueillir. Des mesures strictes seront prises pour assurer aux donateurs et aux intervenants les conditions de salubrité, d'hygiène et de distanciation sociale. **Merci d'avance de votre mobilisation.**

Les donateurs sont invités à se munir d'une attestation personnelle de déplacement dérogatoire sur laquelle ils auront coché la case "déplacement pour assistance aux personnes vulnérables" et mentionné "don bénévole de sang".



PLACE DE L'ENGAGEMENT

Pour relever le défi de l'isolement, le département de Meurthe-et-Moselle met ses services à

l'heure de la crise sanitaire et organise la mobilisation des bénévoles qui ne cessent de se manifester pour aider. Ainsi, le Département aide les associations et structures d'aide prioritaires à diffuser leurs besoins en bénévoles et en matériel pour répondre à l'urgence, dans le respect des règles sanitaires en vigueur grâce à sa [plateforme numérique Place de l'engagement](#).
4 domaines d'actions sont définis :

- l'aide alimentaire et d'urgence,
- la garde exceptionnelle d'enfants des soignants ou des structures de l'aide sociale à l'enfance,
- le lien avec les personnes fragiles isolées,
- la solidarité de proximité.



21E MÉDIÉVALE DÉCALÉE À L'AN PROCHAIN

Dans le contexte de l'épidémie de #COVID19 et conformément aux consignes gouvernementales, toutes les manifestations en France sont interdites jusqu'à nouvel ordre. La date **du 31 mai** prévue pour la 21^e médiévale de Liverdun approchant à grands pas, l'OMA de Liverdun a décidé d'annuler l'édition 2020. Un grand merci à tous ceux qui suivent et soutiennent l'OMA, particulièrement aux bénévoles qui ont beaucoup œuvré dans les préparatifs. Une pensée solidaire pour les artistes, artisans, commerçants. Vous pouvez déjà réserver le 23 mai 2021 pour cette fête historique emblématique, et en attendant, prenez-soin de vous !



PLAN DE CONTINUITÉ DES SERVICES DU BASSIN DE POMPEY

Pendant la période de confinement, le Bassin de Pompey continue à vous répondre aux numéros

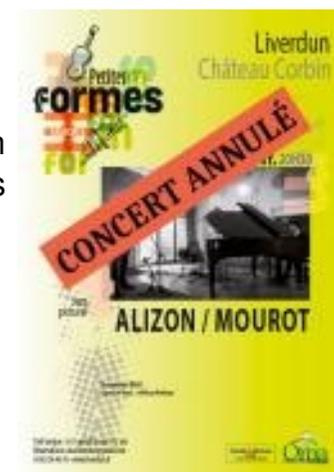
suivants :

- Guichet unique de l'Habitat : 03 83 49 81 19
- Instruction des Autorisations d'Urbanisme : 03 83 49 81 92
- Collecte des déchets ménagers : 03 83 49 81 53 - [Nouvelles mesures de collectes en ligne](#)
- Eau et assainissement : 03 83 49 44 80
- Agence SIT 03 83 49 23 23

Retrouvez toutes les informations utiles, régulièrement mises à jour via le site internet www.bassinpompey.fr et sur Facebook.

LES PETITES FORMES : CONCERT DU 11 AVRIL ANNULÉ

Compte tenu des mesures de confinement annoncées par le gouvernement, et dans la complexité de trouver une date de report pour le moment, le **concert de jazz du 11 avril au Château Corbin est annulé**. L'OMA de Liverdun reste en contact avec Jean-René Mourot et Mickaël Alizon pour trouver une solution. Dans cette situation inédite, l'OMA reste mobilisé et solidaire des artistes. En respectant les consignes, l'équipe prépare la suite. En attendant de se retrouver pour les prochains rendez-vous des Petites Formes, prenez soin de vous !



GARDONS LE LIEN PENDANT LA CRISE DU CORONAVIRUS

Depuis le début de l'épidémie, votre ville vous tient informé en temps réel des mesures prises par

la commune de Liverdun sur ce site et par l'envoi de Point Info Coronavirus via notre newsletter. Pour la recevoir sur la boîte mail de votre choix, il suffit de vous abonner [ici](#). Nous comptons sur vous pour partager cette information. La municipalité et les agents municipaux mettent tout en oeuvre pour assurer la continuité des services prioritaires.



Powered by [LIVERDUN - DIMS](#).

Le contenu de ce bulletin est préparé par la ville de Liverdun [DIMS](#), basé sur le contenu publié sur les sites Web officiels et indépendants. La ville de Liverdun décline toute responsabilité quant à l'utilisation des informations figurant dans le présent document, quant à l'exactitude, l'exhaustivité ou l'actualité, ou pour le fonctionnement des liens vers des sites Web externes.



Mairie de Liverdun
1, place François Mitterrand
54460 Liverdun

T. +33 3 83 24 46 76
communication@ville-liverdun.fr | <http://www.liverdun.fr>



[se désinscrire](#)